

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Version en vigueur à compter du 1^{er} février 2024

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société RESO, société par actions simplifiée au capital de 6 000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le n°524 198 512, dont le siège social est au 68 rue de Jouvence à 21000 DIJON et qui exerce son activité sous le nom commercial « CAPT'AIR SOLAIRE » (ci-après le « Vendeur ») et de son Client.

Le Vendeur commercialise des capteurs solaires à air de la marque SOLARVENTI ainsi que les équipements et accessoires nécessaires à leur installation.

Le Vendeur commercialise lesdits produits à des clients consommateurs, non-professionnels ou professionnels au sens de l'article liminaire du Code de la consommation (ci-après le « Client »).

Tout achat auprès du Vendeur implique l'adhésion sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV »). Le Client déclare avoir pris connaissance des CGV avant la validation du devis ou la signature du bon de commande. La validation du devis ou du bon de commande emporte ainsi adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV.

1- FORMATION DU CONTRAT

Le contrat n'est formé qu'après acceptation du devis ou du bon de commande par le Client.

Le devis ou le bon de commande adressé ou remis au Client constitue les conditions particulières venant modifier ou compléter les présentes CGV.

Lorsque les devis et bons de commande prévoient un prix forfaitaire, il ne concerne que les produits du Vendeur. Le forfait ne comprend pas les honoraires et frais des tiers notamment ceux en charge de l'installation des produits.

Conformément à l'article L. 121-11 du Code de la consommation, le Vendeur se réserve le droit de refuser de réaliser une prestation à un Client consommateur si elle est anormale, passée de mauvaise foi ou pour tout autre motif légitime, et en particulier, lorsqu'il existe un litige avec le Client concernant le paiement d'une facture antérieure.

2- RETRACTATION - DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE - DELAI DE LIVRAISON

Le Client, s'il est un consommateur ou un professionnel remplissant les conditions prévues à l'article L 221-3 du Code de la consommation, dispose d'un droit de rétractation qu'il peut exercer dans un délai de quatorze jours calendaires suivant la date d'acceptation du devis conformément à l'article L 221-18 du Code de la Consommation. Dans le cas où ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le Client qui souhaite exercer son droit de rétractation doit contacter le Vendeur par voie postale au 68 rue de Jouvence à 21000 DIJON. À cet effet, il peut utiliser le bordereau figurant en annexe des présentes CGV.

Le Client pourra expressément renoncer à son droit de rétractation et demander l'exécution du contrat avant l'expiration du délai de 14 jours conformément aux dispositions de l'article L 221-25 du code précité.

A défaut de mention contraire mentionnée sur le devis ou le bon de commande, l'offre est valable trois mois à compter de la date du devis. Au-delà de cette période, le Vendeur n'est plus engagé par les termes du devis du bon de commande.

Les délais de livraison communiqués au Client sont donnés à titre indicatif. En cas de retard de livraison d'une durée supérieure à 15 jours ouvrables après la date indicative de livraison, le Client pourra annuler sa commande, sans pouvoir prétendre à quelque indemnité que ce soit.

Les délais de livraison ne prennent effet qu'à partir de la signature du bon de commande ou du devis par le Client, lorsque le paiement a été réceptionné et que le Vendeur a obtenu auprès du Client tous les renseignements nécessaires à la livraison. S'il est fait appel à un organisme de crédit par le Client pour le financement des produits la commande n'est définitive qu'après acceptation du crédit par l'organisme de crédit et le délai débute à partir de cette acceptation.

3- TARIFS – CONDITIONS DE REGLEMENT

La délivrance de devis par le Vendeur est gratuite.

Une facture récapitulative sera remise au Client préalablement à la livraison. La TVA subira les variations éventuelles résultant des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur à la date de la commande et ou à celle de la facturation.

Le règlement des factures s'effectue par chèque ou virement à la date d'échéance figurant sur la facture. En cas de défaut de paiement à l'échéance, 48 heures après mise en demeure de payer restée infructueuse, les sommes restantes dues seront immédiatement exigibles. Les intérêts de retard débiteront à partir de la date d'échéance et jusqu'au paiement. En cas de recouvrement contentieux, tous les frais directs ou indirects seront à la charge du Client défaillant : les sommes dues seront majorées de 10% conformément à l'article 1231-5 du Code civil. En cas de paiement tardif, c'est-à-dire à une date postérieure à celle fixée lors de la facturation, des intérêts de retard seront calculés au taux d'intérêt légal en vigueur auxquels s'ajouteront un forfait de recouvrement de 40 € pour les clients professionnels (article D 441-5 du Code de commerce).

4- LIVRAISON

La livraison des produits ne pourra intervenir qu'à réception du paiement de la facture récapitulative.

En cas d'expédition de la commande, les frais d'expédition sont à la charge du Client et sont précisés dans le devis ou le bon de commande. Le prestataire de service pour la livraison est choisi par le Vendeur.

La livraison est effectuée soit par la remise directe du produit au Client, soit par avis de mise à disposition, soit par délivrance à un expéditeur ou à un transporteur dans les locaux du Vendeur.

La vérification des marchandises par le Client doit être effectuée au moment de leur prise en charge.

En cas d'avarie ou de manquant, de réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré, le Client émettra des réserves claires et précises qu'il notifiera dans un délai de trois jours, suivant la date de livraison par écrit auprès du Vendeur. Il appartiendra au Vendeur de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies constatées.

Dès que le Client prend possession physiquement des produits commandés sans réserve, les risques de perte, de vol, d'endommagement ou de destruction des produits lui sont transférés.

Le Vendeur ne peut être tenu pour responsable d'un défaut de livraison du fait du prestataire de service en charge de la livraison.

5- CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Si le Client professionnel fait l'objet d'une sauvegarde, d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, le Vendeur se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées. En cas de revente des marchandises avant paiement intégral du prix, le Client s'engage, à première demande du Vendeur, à céder ses créances correspondantes vis-à-vis des sous-acquéreurs.

6- OBLIGATIONS DES PARTIES

6.1- Obligations du Vendeur

Le Vendeur délivre des produits conformes, en quantité et en qualité, à ceux énoncés dans le devis ou bon de commande, dans les délais indiqués sur ces documents.

6.2- Obligations du Client

Il appartient au Client d'obtenir toutes les autorisations préalables nécessaires à l'installations des produits du Vendeur et notamment auprès des bailleurs, syndicats de copropriétaires, copropriétaires ou encore auprès des administrations concernées.

Le Vendeur ne saurait être tenu pour responsable en cas de manquement du Client à ces obligations.

7- GARANTIES

7.1- Garanties légales

Dans les rapports entre le Vendeur et le Client consommateur, la garantie légale concernant les défauts et vices cachés s'applique en tout état de cause conformément aux articles 1641 et suivants du Code civil, à la condition que le Client fasse la preuve du vice caché. Dans tous les cas, la garantie ne joue pas pour les vices apparents, les défauts et détériorations causés par l'usure naturelle due à une utilisation normale du produit, ou par une utilisation inappropriée du produit par le Client.

La garantie légale de conformité prévue aux articles L217-4, L271-5 et L217-12 du Code de la consommation s'applique également. Cette garantie prévoit que le consommateur bénéficie d'un délai de 2 ans à compter de la délivrance du bien et qu'il est dispensé de

rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les 6 mois suivant sa délivrance.

7.2- Garantie commerciale

Les produits de la marque SOLARVENTI commercialisés par le Vendeur bénéficient d'une garantie du fabricant de 5 ans.

Cette garantie concerne les produits « SolarVenti Standard » et « SolarVenti Sous-sol » et porte sur les composants suivants : cellule solaire, ventilateur, fiche, plaque arrière, cadre, feuille de couverture, feutre absorbant et kit de mur et de toit.

La garantie couvre les défauts au moment de la livraison et ceux survenus pendant la période de garantie.

Le produit défectueux doit être envoyé à Vendeur. Les pièces de rechange et les coûts de réparation sont effectués sans frais pour le Client.

La garantie ne couvre pas les défauts qui sont survenus en raison d'un dysfonctionnement, d'un manque d'entretien, de modifications apportées au produit, d'un abus grave de la part de du Client ou de l'utilisateur, de vandalisme, de dommages causés par la tempête ou résultant d'autres causes externes.

Le Vendeur n'est pas responsable de la mise en œuvre de cette garantie commerciale proposée le fabricant des produits de la marque SOLARVENTI : la société de droit étranger SOLARVENTI LTD dont le siège social est au Fabrikvej 8881 Thorsoe Danemark.

Téléphone : +45 8696 6700

E-mail : info@solarventi.dk

8- RESPONSABILITE

Le Vendeur n'installe pas les produits commercialisés et ne saurait être tenu pour responsable des manquements contractuels, retards, désordres, vices cachés imputables à un tiers et à d'autres artisans et entreprises. Il en est de même lorsque des prestations ont été réalisées directement ou indirectement par le Client.

9- FORCE MAJEURE

Si, en cas de force majeure, une des Parties est rendue incapable, en tout ou en partie, de s'acquitter de ses obligations en vertu du contrat, à l'exception toutefois de l'obligation de payer les montants dus, alors les obligations de la Partie avisant d'un tel événement seront suspendues. Dans le cas où l'évènement de force majeure a une durée d'existence supérieure à deux (2) mois, chacune des Parties peut résilier le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception sans que l'autre Partie puisse prétendre à des dommages et intérêts de ce fait. La Partie qui invoque la force majeure doit en aviser l'autre Partie dans les quarante-huit (48) heures après l'apparition des faits invoqués et doit tenir l'autre Partie informée de tous les développements importants. Cet avis doit raisonnablement fournir tous les détails de la force majeure et estimer le délai qui sera probablement requis pour y remédier.

À titre d'exemple, constituent notamment des événements de force majeure, sans que cette liste soit exhaustive, des phénomènes naturels tels que les tornades, inondations, ouragans, tremblements de terre, éruptions volcaniques ; la propagation d'un virus qui serait qualifié par les autorités de pandémie ; l'utilisation par un État ou un groupe terroriste d'armes de toute nature perturbant la continuité des relations commerciales ; des mouvements sociaux d'ampleur nationale ; la déclaration de la loi

martiale ou encore la décision d'un Gouvernement, avec la participation ou non de ses alliés, de mettre en place un blocus maritime, aérien et/ou terrestre.

10- RENONCIATION DROIT A L'IMAGE - COLLECTE DES DONNEES

Le Client autorise le Vendeur à utiliser les prises de vues de ses produits installés sur son bien à des fins publicitaires. Le Vendeur prend l'engagement de ne pas donner d'informations sur son Client concernant les prises de vues. Sauf refus contraire porté à la connaissance du Vendeur, le Client professionnel autorise le Vendeur à citer sa dénomination commerciale et à reproduire son logo à titre de référence commerciale sur sa plaquette de présentation et sur son site Internet.

Le Vendeur, responsable de traitement met en œuvre un traitement informatisé des données à caractère personnel dont la finalité est l'exécution du contrat. Dans le cadre de ces traitements, vos données seront conservées pendant cinq ans à compter de la fin de la relation commerciale. La collecte de vos données est indispensable à la vente des produits et vos données sont exclusivement destinées au Vendeur. Vous bénéficiez, à titre gratuit, d'un droit d'accès et le cas échéant de rectification, d'effacement, de limitation ou d'opposition au traitement et d'un droit à la portabilité de vos données à caractère personnel en adressant votre demande à par voie électronique depuis le site internet ou par voie postale au siège social du Vendeur : 68 rue de Jouvence à 21000 DIJON. Vous avez également la possibilité de déposer une réclamation auprès de l'organisme de contrôle compétent dans votre pays (en France cet organisme est la CNIL).

11- LOI APPLICABLE – RECLAMATION - LITIGE

Les CGV sont régies par la loi française.

Le Client doit adresser ses éventuelles réclamations au Vendeur par voie postale au 68 rue de Jouvence à 21000 DIJON en rappelant la référence et la date du devis ou du bon de commande.

Si le Client est consommateur, tous les litiges afférents à l'interprétation, à l'exécution et à la rupture des présentes conditions générales ressortiront aux tribunaux compétents par application des règles du droit commun. Si le Client est professionnel, tous les litiges afférents à l'interprétation, à l'exécution et à la rupture des présentes conditions générales ressortiront aux tribunaux compétents dans le ressort de la Cour d'Appel de DIJON.

Prénom/Nom/Qualité :

.....
.....
.....

Reconnaît avoir reçu un exemplaire, pris connaissance des présentes conditions générales de vente et déclare les accepter sans réserve.

Date :

Signature et, le cas échéant, cachet de la société :

Annexe 1 : BORDEREAU DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

À l'attention de la société RESO, 68 rue de Jouvence 21000 DIJON.

Je/Nousvous notifie/notifions par la présente ma/notre
volonté de me/nous rétracter du contrat de vente suivant :

N° de devis Signé le

Nom et prénom

Adresse

Date et signature(s) :